

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2009-117 du 13 mai 2009 portant nomination d'experts  
auprès de la commission mentionnée à l'article R. 5131-3 du code de la santé publique**

NOR : SASM0930509S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,  
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles R. 5131-3, D. 5321-7 et suivants ;  
Vu la décision DG n° 2009-13 du 22 janvier 2009 portant nomination d'experts auprès de la  
commission mentionnée à l'article R. 5131-3 du code de la santé publique,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés experts auprès de la commission mentionnée à l'article R. 5131-3 susvisé, à titre  
complémentaire pour l'année 2009 :

M. HUBERT (François) ;  
M. MASSON (Philippe).

#### Article 2

La directrice de l'évaluation de la publicité, des produits cosmétiques et biocides est chargée de  
l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 13 mai 2009.

*Le directeur général,*  
F. MARIMBERT